

Formation Journées d'étude: les actualités juridiques

14 et 15 Janvier 2016 – STAR LAND HOTEL -BONAPRISO

Maîtriser les innovations et les changements de la Réforme du droit des entreprises en difficulté pour une sécurisation optimale de vos intérêts

*Chronogramme
du séminaire*



CHRONOGRAMME

Journée du 14 Janvier 2016

07h40- 07h50	Arrivée des participants au STAR LAND HOTEL
08h00	OUVERTURE DE LA FORMATION
08 h00 – 08h30	INTRODUCTION
08h30- 09h30	MODULE I: IDENTIFICATION DES PRINCIPALES INNOVATIONS ET DES CHANGEMENTS A CARACTERE GENERAL ET LEURS IMPLICATIONS
08h30 - 09h 30	Sous- thème 1: Restructuration de l'objet et réorientation de l'objectif de l'AUPC <ul style="list-style-type: none">- Restructuration de l'objet- Réorientation de l'objectif
	Sous- thème 2: Précisions sur l'application de l'AUPC <ul style="list-style-type: none">- Elargissement du champ d'application de l'AUPC- Affirmation de l'AUPC comme droit commun des procédures collectives
	Sous- thème 3: Institution de nouvelles procédures : Cas particulier de la médiation <ul style="list-style-type: none">- Domaine de la médiation- Elaboration et conclusion de l'accord de médiation- Effets de l'accord de médiation et intérêt de la médiation
	Sous- thème 4 : Précisions terminologiques
09h30 - 10h30	MODULE II: IDENTIFICATION DES PRINCIPALES INNOVATIONS ET DES CHANGEMENTS RELATIFS AU STATUT ET A LA FONCTION DES MANDATAIRES JUDICIAIRES ET LEURS IMPLICATIONS
09h30- 10h 30	Sous- thème 1: Accès et conditions d'exercice des fonctions des mandataires judiciaires <ul style="list-style-type: none">- Précision et renforcement des conditions d'accès aux fonctions des mandataires judiciaires- Réaménagement des conditions d'exercice des fonctions des mandataires judiciaires
	Sous-thème 2: Réaménagement des règles de contrôle et de responsabilité des mandataires judiciaires <ul style="list-style-type: none">- Contrôle de l'exercice des fonctions des mandataires judiciaires- Responsabilité des mandataires judiciaires et régime des sanctions
	Sous-thème 3: Droits et Obligations des mandataires judiciaires <ul style="list-style-type: none">- La rémunération- Ouverture des comptes spéciaux et la gestion des produits y relatifs: Prise en compte des impératifs de transparence et de bonne gouvernance
10h30 – 10h45	PAUSE CAFE

CHRONOGRAMME

10H45 - 12H30	MODULE III: IDENTIFICATION DES PRINCIPALES INNOVATIONS ET DES CHANGEMENTS RELATIFS AUX PROCEDURES PREVENTIVES ET LEURS IMPLICATIONS
10H 45- 12H 30	<p><u>Sous- thème 1: La conciliation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Domaine de la procédure de conciliation - Elaboration de l'accord de conciliation - Conclusion de l'accord de conciliation - Effets de l'accord de conciliation - Enjeux inhérents à l'inexécution de l'accord de conciliation - Intérêt de la conciliation <p><u>Sous- thème 2: Identification des innovations et changements relatifs à la procédure de règlement préventif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Règlement préventif classique <ul style="list-style-type: none"> - Les innovations et changements relatifs à l'ouverture de la procédure de règlement préventif - Les innovations et changements relatifs aux organes de la procédure de règlement préventif - Les innovations et changements relatifs aux effets des décisions de la procédure de règlement préventif et voies de recours <input type="checkbox"/> Règlement préventif simplifié <ul style="list-style-type: none"> - Domaine d'application - Effets spécifiques de la décision d'ouverture <input type="checkbox"/> Point comparatif médiation, conciliation et règlement préventif
12H 30- 13h 30	DÉJEUNER
13h30 - 14h45	MODULE IV: IDENTIFICATION DES PRINCIPALES INNOVATIONS ET DES CHANGEMENTS RELATIFS AUX PROCEDURES CURATIVES ET LEURS IMPLICATIONS (Première Partie)
13h30- 14h45	<p><u>Sous- thème 1: Les innovations et changements communs relatifs au redressement judiciaire et à la liquidation des biens classiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les innovations liées à l'ouverture des procédures et instruction des requêtes y relatives <input type="checkbox"/> Les innovations au niveau des rôles, pouvoirs et obligations des organes aux procédures <input type="checkbox"/> Réaménagement des délais de procédure <input type="checkbox"/> Réaménagement des droits des créanciers <input type="checkbox"/> Renforcement de la protection des droits des tiers
14h45 - 15h45	ATELIER PRATIQUE
15H 45- 16H00	PAUSE CAFE

CHRONOGRAMME

16h00- 17h 30	MODULE IV: IDENTIFICATION DES PRINCIPALES INNOVATIONS ET DES CHANGEMENTS RELATIFS AUX PROCEDURES CURATIVES ET LEURS IMPLICATIONS (Première Partie - Suite)
16h00- 17h 30	<p>Sous- thème 2: Les innovations et changements spécifiques au redressement judiciaire classique</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réaménagement des conditions de formation du concordat de redressement <input type="checkbox"/> Renforcement des droits du débiteur et des coobligés <input type="checkbox"/> Réaménagement des délais de procédure <input type="checkbox"/> Réaménagement des compétences en cas de continuation d'activité
17h30	FIN DE LA PREMIERE JOURNEE
Journée du 15 Janvier 2016	
8H 00	OUVERTURE DE LA SECONDE JOURNEE ET BREF RAPPEL DES POINTS ABORDES LA VEILLE
8h30- 10h30	MODULE IV: IDENTIFICATION DES PRINCIPALES INNOVATIONS ET DES CHANGEMENTS RELATIFS AUX PROCEDURES CURATIVES ET LEURS IMPLICATIONS (Suite et fin)
08h 30 - 10h30	<p>Sous- thème 3: Les innovations et changements spécifiques à la liquidation des biens classique</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limitation des délais dans la procédure de liquidation des biens <input type="checkbox"/> Extension du droit d'accès du syndic au courrier électronique du débiteur ; opposabilité du secret professionnel <input type="checkbox"/> Les modalités de continuation de l'activité de l'entreprise <input type="checkbox"/> Le réaménagement de la classification des créanciers lors de la réalisation de l'actif <input type="checkbox"/> Les nouveaux effets de la clôture pour insuffisance d'actif <p>Sous- thème 4: Les innovations et changements relatifs aux voies de recours dans les procédures de redressement judiciaire et de liquidation des biens</p> <p>Sous- thème 5: Les procédures collectives curatives simplifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les similitudes entre les deux procédures collectives simplifiées <input type="checkbox"/> Les particularités du redressement judiciaire simplifié <input type="checkbox"/> Les particularités de la liquidation des biens simplifiée
10h30 -10h45	PAUSE CAFE
10h45 -11h45	MODULE V: IDENTIFICATION DES PRINCIPALES INNOVATIONS ET DES CHANGEMENTS RELATIFS AUX SANCTIONS PATRIMONIALES, PROFESSIONNELLES ET AUX INFRACTIONS
10h45-11h45	<p>Sous- thème 1: Réaménagement du régime et de la procédure de l'action en comblement du passif</p> <p>Sous- thème 2: Réaménagement du régime de la faillite personnelle et la réhabilitation</p> <p>Sous-thème 3: Réaménagement du régime juridique de la banqueroute et infractions assimilées</p>

CHRONOGRAMME

11h 45- 12h 30	MODULE VI : IDENTIFICATION DES PRINCIPALES INNOVATIONS ET DES CHANGEMENTS RELATIFS AUX PROCEDURES COLLECTIVES INTERNATIONALES
11 H45- 12H 30	<p>Sous- thème 1: les innovations et changements relatifs à la reconnaissance et aux effets des procédures collectives ouvertes dans les Etats- Parties</p> <p>Sous- thème 2: Les nouvelles règles relatives à la reconnaissance et aux effets des procédures collectives ouvertes hors des Etats-Parties OHADA</p>
12h30 13h30	DEJEUNER
13h30- 15h45	MODULE VII : APPLICATION DU NOUVEL ACTE UNIFORME OHADA PORTANT ORGANISATION DES PROCEDURES COLLECTIVES D'APUREMENT DU PASSIF AUX ENTREPRISES REGIES PAR LES TEXTES SPECIFIQUES
13h30- 15h45	<p>Sous- thème 1: Cas des établissements de crédit : impact du règlement n°02/14/CEMAC/UMAC/COBAC relatif au traitement des établissements de crédit en difficulté dans la CEMAC</p> <p>Sous- thème 2 : Cas des compagnies d'assurance : impact du Code CIMA</p> <p>Sous- thème 3 : Cas des entreprises du secteur public et parapublic : impact de la loi n°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic</p>
15h45- 16h00	PAUSE CAFE
16h 00- 17h00	MODULE VIII : ATELIER PRATIQUE
16h00- 17h00	Questions à choix multiples Cas pratique
17H00	FIN DE LA FORMATION